

Agent de Propreté et d'Hygiène



Titre à Finalité professionnelle

En contrat de professionnalisation ou en formation continue



Objectif :

Obtention du Titre à Finalité Professionnelle Agent de Propreté et d'Hygiène (niv. III) délivré par le Ministère du Travail ou l'un de ses deux Certificats de Compétences Professionnelles.

Description :

L'agent de propreté et d'hygiène assure des prestations de nettoyage manuel et mécanisé afin de garantir l'hygiène et la propreté de locaux et d'équipements et préserver le cadre de vie des usagers. Il adopte une posture de service et s'adapte à

l'utilisation des locaux en présence des usagers. Il fait preuve de discrétion et respecte la confidentialité.

Contenu de la formation :

L'action se décompose en deux CCP (Certificats de Compétences Professionnelles) :

1. Réaliser une prestation de nettoyage manuel :

- Réaliser le nettoyage manuel des surfaces,
- Réaliser le nettoyage manuel des sanitaires,
- Réaliser le bionettoyage en environnement spécifique dans le respect des protocoles.

2. Réaliser une prestation de nettoyage ou de remise en état mécanisée :

- Réaliser un nettoyage mécanisé,
- Réaliser une remise en état mécanisée.

Démarches et méthodes pédagogiques :

Le parcours de formation est composé :

- d'une période de face à face pédagogique individualisée comprenant apprentissage théorique, mises en situation professionnelle et travaux pratiques.
- d'une période d'application en entreprise.

Dans le cadre d'un contrat de professionnalisation, le temps effectif en entreprise représente 75% à 85% de la durée du contrat.



RNCP
278

Public :

Salariés et demandeurs d'emploi.

Prérequis :

Public ayant validé un projet en propreté ou ayant une expérience en entreprise de propreté désirant valider son expérience professionnelle par un titre. Maîtrise des savoirs de base. Ne pas être allergique aux poussières et produits. Etre mobile géographiquement. Emploi avec horaires décalés.

Modalités de positionnement :

Un entretien de positionnement (durée 1H30) sera effectué avant le démarrage de l'action afin de valider l'inscription à la certification visée.

Modalités d'évaluation :

Une évaluation continue sera effectuée tout au long du parcours de formation. Un livret de stage est remis à chaque stagiaire. 2 CCP validés par le formateur en cours de formation + examen blanc, questionnaire oral et test écrits. En contrat de Professionnalisation, réalisation d'entretiens tripartites avec l'employeur.

Blocs de compétences : Possible

RNCP278BC01 (*Réaliser une prestation de nettoyage manuel*) et RNCP278BC02 (*Réaliser une prestation de nettoyage ou de remise en état mécanisés*)

Liens vers d'autres certifications :

aucun

Modalités de suivi :

Un suivi tripartite est réalisé lors de la ou des périodes d'application en entreprise.

Validation finale :

Durée 2h55 (2h15 de mise en situation professionnelle, 25 min d'entretien technique et 15 min d'entretien final). L'évaluation finale sera réalisée par une commission d'évaluation par l'organisme certificateur des CQP. A l'issue de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNEFP), le stagiaire se verra délivrer le Certificat de Qualification Professionnelle concerné ou, dans le cas contraire, une attestation de participation au cycle correspondant au métier. Aussi, chaque CCP peut être passé individuellement. Le titre complet sera validé après la capitalisation des 2 CCP et d'un entretien final avec un jury de professionnels.



Type d'emploi accessible :

Agent de nettoyage en collectivité, Agent de propreté et d'hygiène, Agent des services hospitaliers, Agent de service en entreprise de propreté, Agent de nettoyage industriel, Agent de propreté des locaux, Agent de propreté en grande surface, Agent d'entretien polyvalent.

CODE ROME K2204 - Nettoyage de locaux / J1301 Personnel Polyvalent des services hospitaliers

Durée :

315 heures en centre, 140 heures en entreprise.

Soit un total de 455 heures.

Formation en présentiel.

Coût de la formation :

15€/ heure. Le financement pourra être prélevé sur votre Compte Personnel de formation. En contrat de Professionnalisation ou pour les salariés en formation continue, un abondement peut être versé par l'OPCO de votre employeur.

Frais d'inscription à l'examen :

Néant.

Lieux de formation :

Office Intercommunal – MIEP Michel Dumoulin - 52 rue Carnot – 59155 FACHES THUMESNIL

Office Intercommunal - 80 rue Roger Bouvry - 59113 SECLIN

Horaires :

Du lundi au vendredi, de 09H00 à 12H30 et de 13H30 à 17H00

Conditions d'accessibilité :

Rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite. Dans le cadre de sa procédure d'accueil individualisé des personnes en situation de handicap, un entretien avec notre référent TH sera proposé. L'objectif est d'évaluer les besoins spécifiques, éventuels, au regard du handicap (pédagogiques, matériels, organisationnels...) nécessaires afin de valider l'entrée en formation en garantissant un bon déroulement du parcours, conformément à l'art. D.323-10-1 du Code du Travail.

Délai d'accès :

Un entretien de positionnement est convenu dans les 15 jours suivant la demande du bénéficiaire.

Le délai entre le rendez-vous de positionnement et le début de la prestation dépend essentiellement de la modalité de financement de la formation et des démarches administratives qui en découlent.

Dans le cadre du dépôt d'un dossier d'aide au financement, (CPF, Pole emploi..), le délai sera dépendant des délais de dépôt de dossier et des dates de commissions des organismes financeurs.

Dans le cadre d'un financement individuel ou par l'employeur, la prestation débute dans un délai de 1 mois*, sous réserve de places disponibles (le nombre de participants étant limité).

*Délai moyen constaté en 2020

Conditions Générales de Vente :

Les conditions générales de vente sont consultables sur le site internet de l'Office Intercommunal, rubrique *Nos formations/Conditions Générales de Vente*



+ de renseignements : contact@loffice-asso.fr